

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Mercredi 7 janvier 2022

Compte-rendu

La séance est ouverte à 16h08 sous la présidence de Madame Nadette Fauvin.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Sylvain Wagon;

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Oudom représentée par Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Manuel Bächtold

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Monsieur Hugues François ;

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Collège E : Représentants des autres personnels

Monsieur Altimira Fernand ; Madame Éliette Blatché ;

Collège F : Usagers

Madame Elise Besson excusée ; Monsieur Julien Bouteillé excusé ; Monsieur Pierre Debrosse excusé ;

Personnalités désignées par la région

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Christophe Mauny, Madame Béatrice Cheutin ; Monsieur Marc Rosenzweig ; Madame Agnès Vrinat-Jeanneau ;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.

Madame Elisabeth Bautier ; Madame Christine Vergnolle-Mainar ;

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut ; Madame Anne Fraïsse, Monsieur Jean-Patrick Respaut ; Monsieur Benoît Roig représenté par Madame Anne Fraïsse ;

Invités présents à la séance.

Madame Valérie Bouchet ; Madame Sandra Bringay ; Monsieur Christophe Lung ; Madame Valérie Munier ; Madame Louise Nyssen ; Monsieur Éric Favard ; Monsieur Sylvain Olivier ; Madame Marie-Christine Munoz-Levi ; Monsieur Michel Ramos ; Monsieur Sébastien Denajaa représentant de Madame Dolorès Roque (Région) ; Monsieur Alain Hoffmann ; Monsieur Olivier Marti ; Madame Agnès Perrin-Doucey ; Madame Camille Renaudin ; Madame Annick Truffert

Secrétaire de séance

Madame Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Madame Christine Vergnolle-Mainar est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Christophe IUNG excuse les absences de Madame Agnès Fichard-Caroll, de Monsieur Pascal Nogues, de Madame Angèle Chopard et de Monsieur Didier Delignières.

Madame Fauvin présente ses vœux et souhaite découvrir le travail partenarial existant entre l'INSPE et toutes les composantes afin d'être fidèle à la promesse de valoriser le travail notamment au niveau national. Suite à l'échange que Mme Fauvin a eu avec Mme Loubet (directrice adjointe de la FDE et responsable du parcours hybride du 1^{er} degré), la présentation détaillée du parcours hybride mis en œuvre dans le 1^{er} degré a été portée à la connaissance du comité de direction de l'IGESR. Madame Nadette Fauvin se dit particulièrement sensible d'être sollicitée et invitée pour lui présenter ce qui est fait au sein de l'INSPE.

Le dernier souhait de Madame Nadette Fauvin serait, dans le cadre de notre configuration qui est tout à fait spécifique à l'académie de Montpellier, de travailler sur le partenariat. Être dans cette configuration unique en France c'est être fidèle à ses propres intérêts, son université, sa composante, la défendre, en se mettant aussi à la place des autres composantes des autres partenaires et comprendre aussi leurs propres intérêts, être dans le dialogue et être dans une sorte de dénominateur commun où toutes les préoccupations des uns et des autres sont prises en compte. Mme Fauvin conclut en souhaitant une excellente année à tous les membres et invités du conseil.

Monsieur Christophe lung adresse ses vœux à tous les membres et invités.

Madame Fauvin propose de faire le point sur les nouveaux membres et invités.

Madame Cécile Ouvrier Buffet, membre du conseil, désignée par Mme la Rectrice, a souhaité démissionner de cette fonction. C'est Madame Béatrice Cheutin doyenne des IEN-ET-EG qui lui succède.

Monsieur Sylvain Wagnon remplace Madame Brigitte Louichon qui est partie à la retraite le 1^{er} janvier 2022. M. Wagnon est professeur des universités en sciences de l'éducation, responsable du Centre d'Études de Documentation et de recherche en Histoire de l'Éducation (CEDRHE) et de la revue scientifique « Tréma », Sylvain Wagnon est spécialisé dans les pédagogies alternatives et enseigne en master MEEF 1^{er} et 2nd degré.

Madame Agnès Perrin-Doucey nouvellement directrice de la FDE, est maître de conférences en didactique de la littérature. Après 8 ans à l'IUFM de Grenoble sur le site de Privat, le plus petit de France, puis sur le site de Grenoble à temps partagé puis celui de Valence à temps plein, Madame Agnès Perrin-Doucey a été nommée en tant que PRAG sur l'IUFM de Créteil sur le site de Livry-Gargan, le plus grand de France. Dans ce long passé dans les IUFM, Madame Agnès Perrin-Doucey a connu les deux extrêmes : le rural et les territoires qu'on appelle parfois les territoires perdus de la république dans lesquels elle affirme s'être beaucoup épanouie. En 2013, Madame Agnès Perrin-Doucey a intégré la FDE de Montpellier, puis l'équipe de direction en 2018 en tant que directrice de la mention PIF. Éluë à la direction de la FDE depuis le 3 janvier 2022, Madame Agnès Perrin –Doucey a reconduit l'équipe de directeurs adjoints. Elle a participé à l'élaboration de la maquette des lettres avec l'UPVM. Elle est la référente chargée de mission de la laïcité et valeur de la République pour l'INSPE.

Monsieur Christophe lung annonce la création de deux nouveaux Parcours Préparatoires au Professorat des Écoles (PPPE) dans l'académie : un porté par l'UM par l'intermédiaire de la FDE et l'autre à l'UPVM par l'intermédiaire de l'UFR6. L'an dernier un PPPE avait été ouvert à Perpignan.

Madame Agnès Perrin-Doucey précise que le PPPE est mis en place en collaboration avec le lycée Jean Monnet et rattaché à la licence pluridisciplinaire et métiers de l'éducation qui se trouve dans la mention sciences et technologie de l'Université de Montpellier.

Monsieur Michel Ramos rajoute que le PPPE de la FDE a été travaillé avec Monsieur Christophe Mauny et le lycée Jean Monnet.

Madame Bringay se réjouit du projet porté par son UFR 6 de l'UPVM en partenariat avec le lycée Clémenceau. Ce PPPE est adossé à la licence Sciences de l'Éducation parcours professorat des écoles. Tout reste à faire. Elle remercie Monsieur Christophe Mauny pour son aide.

Monsieur Christophe Mauny précise que le national voulait pointer des rattachements à des licences de lettres ou de mathématiques liées aux fondamentaux, et pas à des approches pluridisciplinaires. Mais l'enthousiasme, le sérieux, la qualité des contenus des dossiers, et la volonté de valoriser des partenariats existants que ce soit avec les Lycée Clémenceau ou Jean Monnet avec des enseignants déjà engagés ont été des atouts et un socle solide pour faire accepter ces deux projets.

1. Avis sur les attendus et les capacités d'accueil en Master MEEF

Monsieur Christophe lung rappelle que c'est un ordre du jour unique. Il concerne les attendus et les capacités d'accueil du master MEEF. Tous les ans, le conseil de l'INSPE émet un avis sur les capacités d'accueil des masters MEEF. Cette année le gouvernement met en place une nouvelle version de « Trouver Mon Master » qui devient une plateforme d'inscription et non pas une plateforme d'information. Des dépêches de presse font penser qu'il n'y aura aucun texte officiel et qu'il n'y aura pas de plateforme cette année.

Il semblerait suite à la rencontre de la ministre et les syndicats étudiants que le calendrier national serait maintenu. Les équipes ont travaillé dans l'urgence dans chaque université. La complexité de mettre en place une réforme sans aucun texte réglementaire est évidemment grande et chaque université a fait au mieux. Certaines CFVU (UM/UPVM/Unîmes) se sont déjà positionnées.

Les attendus, d'un point de vue juridique, doivent permettre de motiver les refus d'inscription des étudiants en toute transparence pour les étudiants. Les capacités d'accueil et les attendus sont donnés au niveau de chaque parcours.

Monsieur Christophe lung demande aux différentes UFR de présenter la démarche suivie qui a permis d'aboutir aux attendus.

Madame Agnès Perrin-Doucey évoque la philosophie dans laquelle les attendus ont été travaillés. Les attendus doivent permettre ou pas « d'évincer » certains candidats qui n'ont pas le profil pour les formations MEEF. Cela a été la base de la réflexion pour construire les attendus et fixer le socle minimal qui permettait de recruter les futurs enseignants. Quels sont les critères les plus importants ? Par exemple, pour le premier degré, la licence pluridisciplinaire ou les expériences préprofessionnelles dans les licences sont un minimum. Cela permet de prendre en compte la qualité des dossiers. Pour la mention PIF, cela a été plus difficile car cette mention a depuis cette année un tronc commun en première année de master.

Monsieur Michel Ramos insiste sur la politique de site dans la manière de construire les algorithmes pour classer les étudiants. Un des premiers critères sont les notes obtenues, ensuite la licence, où nous valorisons la licence pluridisciplinaire ainsi que la licence sciences de l'éducation de l'UPVM et la licence pluridisciplinaire de la FDS. Les deux nouveaux PPPE seront aussi revalorisés.

Madame Annick Truffert demande si les parcours PPPE ne vont pas modifier les façons dont sont envisagés les attendus dans la mesure où tous les étudiants de toutes les régions de France possédant un PPPE pourront postuler en master MEEF.

Madame Agnès Perrin-Doucey répond que les capacités d'accueil ne sont pas extensibles, sauf si le ministère offre des postes en nombre. Les capacités d'accueil doivent être ajustées chaque année. Les PPPE devront être intégrés mais cela laisse un an pour réfléchir.

Madame Sandra Bringay attire l'attention sur la formulation actuelle de l'attendu relatif à la mention MEEF « 1^{er} degré » : « licence pluridisciplinaire ou à défaut des UE de préprofessionnalisation ». L'interprétation possible de la formulation « à défaut » pourrait induire une sorte de hiérarchie entre les licences attendues. Madame Sandra Bringay considère qu'il est trop tard pour enlever ce terme cette année, et espère pouvoir collaborer pour les différents voies d'accès au master MEEF 1^{er} degré. Elles doivent être considérées de manières égales que ce soit dans les objets de communication ou les modalités de recrutement.

Madame Nadette Fauvin rajoute qu'elle a eu la même réaction que Madame Sandra Bringay quant à la formulation. A la lecture des attendus, Madame Nadette Fauvin a réagi sur deux points :

- L'expression « à défaut » est gênante car cela introduit une hiérarchie dans les formations. Le système éducatif français a une tendance à trop hiérarchiser et nous essayons que chaque jeune trouve sa place et aussi de changer les représentations des adultes. Je souhaite et demande que cette formulation puisse disparaître au moins pour l'année prochaine.
- De plus, Madame Nadette Fauvin n'est pas convaincue qu'un étudiant comprenne ce qu'est une licence pluridisciplinaire. Les attendus doivent nous prémunir des recours.

Madame Annick Truffert présente le schéma suivi par l'UPVD. Il est similaire à celui décrit précédemment. Le travail a porté sur les licences conseillées, certaines licences à priori ont été écartées, par exemple la licence LEA, pour les deux parcours langues MEEF anglais et espagnol, ce qui ne veut pas dire que les candidats seront écartés automatiquement, mais ces licences n'ont pas été mentionnées ouvertement. Il y a eu harmonisation au niveau de l'UPVD et UPVM pour tous les parcours proposés sur les deux sites. Les équipes ont abouti à un ensemble de règles qui sont perfectibles, mais restent satisfaisantes dans les temps impartis.

Monsieur Sylvain Olivier présente la méthode adoptée pour le master MEEF arts appliqués. Il n'y a pas d'harmonisation entre les différents masters en interne, mais les collègues de Design ont été consultés car ils tiennent à vérifier les prérequis au niveau du Design.

Monsieur Christophe Lung indique que les capacités d'accueil du parcours EPS ont été maintenues à 75 étudiants, avec l'obligation d'avoir la licence « Éducation et Motricité ». Les dossiers de la région sont particulièrement étudiés, car le nombre de candidatures est très élevé.

- Madame Sandra Bringay explique que le travail a été réalisé par parcours en concertation avec l'UPVD pour les parcours concernés. Les équipes pédagogiques et administratives ont fourni un fort investissement dans un temps très court. Les effectifs ont été définis en prenant en compte les inscriptions de l'année en cours, les flux envisagés à partir des populations de licences actuelles, les collègues ont aussi pris en compte les possibilités de berceaux pour les différents stages. Pour les attendus, il y a eu une harmonisation de la préprofessionnalisation au niveau de l'UFR comme cela a été demandé par l'INSPE, Beaucoup de discussions pour les langues. Au final, il a été retenu pour les parcours non langue un niveau B2 en langue vivante étrangère, et pour les parcours langues un niveau C1 en français et dans la langue du parcours d'inscription.

Madame Louise Nyssen présente les parcours de l'UF3. Les responsables de parcours ont commencé par travailler chacun de leur côté, le parcours Mathématique a été travaillé avec celui de l'UPVD. Puis, les propositions ont été harmonisées. Le souhait de l'INSPE de mettre en avant le suivi d'UE de préprofessionnalisation et d'un niveau B2 en langue a effrayé les collègues en responsabilité des parcours ayant très peu de candidatures. Enfin, il semble important de définir ce qu'est une licence pluridisciplinaire et ce qu'est une UE de préprofessionnalisation.

Madame Nadette Fauvin partage ce point de vue.

Madame Agnès Perrin-Doucey revient sur la question de la licence pluridisciplinaire et des UE de préprofessionnalisation. Elle est d'accord sur le fait que l'expression à « défaut » puisse créer une valeur hiérarchique ce qui est problématique.

Madame Nadette Fauvin demande pour l'année prochaine d'être dans l'explicitation pour que cela soit le plus clair pour les étudiants.

Vote sur le point 1 : Avis sur les attendus et les capacités d'accueil en Master MEEF

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 17

Projet de PV 07/01/2022 soumis au conseil de l'INSPE